



FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE



Gironde

Article 1 : Dénomination et siège

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association dénommée Fédération Française des Motards en Colère 33 – Gironde (FFMC-33), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

La Fédération Française des Motards en Colère 33 est adhérente de la Fédération Française des Motards en Colère nationale en application des statuts et du règlement intérieur de cette dernière, qu'elle a signés et qu'elle s'engage à respecter.

Le siège social est fixé Résidence Ornano, 145 Avenue du Général de Larminat, 33000 BORDEAUX. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

La FFMC-33 est constituée pour une durée illimitée.

Article 2 : Objet

L'objectif de la Fédération Française des Motards en Colère est de fédérer les usagers des deux et trois roues motorisés (du cyclo au gros cube) autour des valeurs qui ont motivé sa création et continuent de l'animer.

Elle agit pour développer la pratique des deux-roues motorisés ou engins assimilés. Elle défend, sans corporatisme, leurs utilisateurs en tant qu'usagers de la route et en tant que consommateurs. Elle agit pour la sécurité et le partage de la route sur la base du développement de l'information, de la prévention, et de la formation, et pour faire prévaloir la connaissance et la prise de conscience plutôt que les mesures répressives.

Elle agit également pour promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté, visant à permettre au plus grand nombre la pratique du deux ou trois roues motorisés (du cyclo au gros cube) dans un esprit de responsabilité et d'entraide.

Elle préserve son indépendance vis à vis de tout pouvoir, et rassemble les motards sans discrimination. Elle se prononce contre le racisme et tout ce qui tendrait à instaurer des discriminations, que ce soit l'origine ethnique, le niveau social, les choix politiques ou religieux, l'âge, le sexe ou les préférences sexuelles. Elle fonde son action sur la responsabilisation et la tolérance. Partie prenante du mouvement social, elle favorise l'intervention des motards en tant que citoyens.

Dans la continuité de ses valeurs, la FFMC se reconnaît dans les principes de l'Economie sociale, qui placent en son centre les individus et le fonctionnement démocratique, et où le profit n'est pas une finalité. Elle en soutient les fondements par ses actions et ses prises de position, par l'intermédiaire soit des instances de la Fédération, soit des structures qu'elle reconnaît comme appartenant au mouvement FFMC.

Ses moyens d'action sont notamment : l'organisation de manifestations, et tout autre moyen susceptible de concourir à son objet

Article 3 : Composition

La FFMC-33 se compose des personnes morales et des personnes physiques qui s'engagent à mettre en commun leurs connaissances et leurs activités dans le but décrit à l'article 2.